

Procès-verbal de l'Assemblée Générale de l'Association des Parents d'Elèves

Maternelle et Élémentaire du Rouret Jeudi 24 septembre 2020 20h00

Président de séance : Gleizes JB, président APE

Secrétaire de séance : Sarah Ghasem-Juppeaux, vice-présidente APE

Liste des Présents :

Aouizerate Lucile, Beauseigneur Valérie, Bovis Véronique, Caillouet Christelle, Clapier Elodie, Gleizes Jean-Baptiste, Hutchings Amanda, Juppeaux Sarah, Mulligan Emmanuelle, Lapalus Julien, Rimbert Lucie, Girard Anne-Laure, Brial Julie, Schayes Isabelle, Sandrin Magali, Mouradian Jessica, Maurino Demauge Claire, Montigny Cindy, Paquet Agnès, Perrot Latitia, Perrot Sébastien, Strauch Coline.

Liste des Représentés :

Elodie PHILIPPE, Elodie de la SOUDIERE, Gael ALLPORT, Linda LAKHDI, Jean-Charles FISCHER, Vanessa BORNE, Caroline MELLERIN, Magdalena MARSY, Marie BOUDET.

Nombre d'adhérents à l'APE en 2019-2020 : 120

Nombre d'adhérents présents : 22

Nombre de non adhérents présents : 0

Nombre de pouvoirs : 11

Début de séance : 20h

Le quorum n'étant pas atteint (1/2 des adhérents +1= 61 adhérents présents ou représentés), l'assemblée générale est close.

Une assemblée générale extraordinaire est convoquée le jeudi 24 septembre 2020 à 20h15

Ordre du jour :

- 1) Lecture et approbation des rapports d'activité et financier
- 2) Approbation des comptes
- 3) Fixation du montant des nouvelles cotisations
- 4) Élection des membres du bureau/Conseil d'administration
- 5) Questions diverses

I- Lecture et approbation du rapport moral et financier

1- Rapport moral

L'APE est une association loi 1901 indépendante de toute organisation politique ou syndicale composée de parents bénévoles désireux de s'investir dans la vie de l'école et veiller aux intérêts des enfants dans les différents aspects de leur vie scolaire.

Rappel des missions de l'APE : 2 objectifs majeurs indépendants

Favoriser le dialogue entre les parents et les enseignants et s'assurer de la qualité de l'environnement scolaire des enfants.

Pour cela, l'APE présente chaque année une liste aux élections des représentants des parents d'élèves pour les deux écoles. Cette liste est sans étiquette et totalement apolitique. L'association essaie de présenter au moins un RPE par classe afin d'être la plus représentative possible. L'année dernière la liste de l'APE était la seule présentée.

Nous avons donc obtenu :

- 5 sièges en Maternelle. Nous avons sur notre liste 10 candidats (5 titulaires + 5 suppléants)
- 10 sièges en Élémentaire. Nous avons sur notre liste 20 candidats (10 titulaires + 10 suppléants)

Cette année nous présentons 10 candidats maternelle pour 5 classes, 20 candidats élémentaire pour 10 classes.

L'APE a participé au dialogue entre les parents et l'école et s'est assuré de la qualité de l'environnement scolaire des enfants :

- a- Par sa participation active aux conseils de chaque école (maternelle/élémentaire) et la diffusion des comptes-rendus correspondant sur le site internet de l'association.
- b- Par sa mobilisation pour l'ouverture d'une classe d'élémentaire suite aux surcharges d'effectifs dans les classes (organisation d'un rassemblement, lancement d'une pétition, courriers au directeur d'académie, sollicitation des médias locaux (Nice matin).

La classe d'élémentaire n'a pas été ouverte.

2- Organisation d'évènements de récolte de fonds pour participer au financement des projets et sorties des écoles.

En 2019/2020, l'APE a pu organiser une vente de chocolats de Noël et une vente de photos du carnaval.

Compte tenu de la crise sanitaire qui nous a touchés en mars 2020, l'APE n'a malheureusement pas pu maintenir les manifestations prévues. A cela s'est ajoutée l'annulation du marché de Noël du Rouret en raison des conditions météorologiques.

L'APE a proposé :

- Une distribution de ballotins de chocolats aux enfants, aux enseignants, au personnel de mairie et aux personnels techniques pour Noël
- Et une distribution de livres/dictionnaires (GS) et de livres/calculatrices (CM2)

Cette distribution a lieu lors du forum des associations le 5 septembre 2020.

Enfin, l'APE gère 2 partenariats

- AQUIS : réalisation d'étiquettes personnalisées
- Rentrée discount : listes scolaires

3- Rapport financier

Dépenses :

- * Les frais de fonctionnement de bureau = 150,95€
- * Les frais d'assurance = 111,67€
- * Chocolats offerts (enfants, enseignants, personnel mairie cantine) = 298,39€ (contre 269,29€ en 2018/2019)
- * Dictionnaires, livres ou calculatrices = 1607,54€ (contre 1568,27€ en 2018/2019)
- * Dépenses maternelle : 530€ (contre 2597,12€ en 2018/2019) pour 5 classes en tout.
- * Dépenses élémentaire : 3235€ (contre 4325,10€ en 2018/2019) pour 10 classes en tout.
- * 1 manifestation (vente des photos du carnaval) = 293,13€ (achat de matériel)

Le total des dépenses effectuées (hors manifestations) = 5.933,55 € (contre 9.003,84 au 31/08/2019)

Le total des Emplois = 6.226,68 € (contre 15 557.71€ au 31/08/2019).

Ressources :

Adhésion = 1703€ pour 120 adhérents (contre 1 495 € pour 106 adhésions pour l'année 2018/2019).

A-Qui-S = 74,64€ (69,51€ en 2018/2019).

Rentrée Discount : 79,28€ (contre 101€ en 2018/2019).

Vente de chocolats Noël ; vente de photos du carnaval des enfants =4.020,91€

Total des Ressources, pour cette année, de **5877,83€** (contre 10.958,01€ en 2018/2019).

Détails en annexe

II- Approbation du rapport moral et des comptes

Les rapports moral et financier sont approuvés à l'unanimité.

Lors de la dernière réunion du bureau de l'APE 2019/2020, il a été décidé de reconduire le principe d'attribution d'un budget par classe. Au regard du rapport financier présenté, il est décidé à l'unanimité de proposer un budget **pour l'année 2020/2021 de 500 Euros par classe**.

Chaque classe sera informée par courrier du montant qui lui est alloué pour que les enseignants puissent transmettre leurs demandes au premier conseil d'école.

Le président de l'association des parents d'élèves des écoles maternelle et élémentaire du Rouret, Monsieur Jean-Baptiste Gleizes, donne pouvoir à la vice-présidente de l'association Madame Sarah Ghasem-Juppeaux, ainsi qu'à la trésorière de l'association, Madame Elodie Regnault de la Soudière, pour accomplir, les actes suivants sur le compte bancaire de l'association : verser et retirer toutes sommes, donner tous ordres de paiement, émettre, signer ou endosser tous chèques, mandats, reçus ou ordres de virement et d'une manière générale faire tout ce qui est nécessaire pour traiter toutes opérations financières de l'association.

Le présent pouvoir est valable jusqu'à révocation expresse notifiée lors d'un procès-verbal de l'assemblée générale.

III- Fixation du montant des nouvelles cotisations

Le montant de la cotisation à l'APE a été fixée pour l'année 2019-2020 à 10 euros minimum par famille lors de la précédente AG. Pour l'année 2020-2021, le bureau ne souhaite pas augmenter la cotisation. L'assemblée générale ne souhaite pas non plus modifier le montant de la cotisation.

Par conséquent, le montant de la cotisation à l'APE pour l'année 2020-2021 est fixé à 10 euros.

IV- Election des membres du bureau/conseil d'administration

Les membres du CA et bureau présents sont présentés.

Les membres du bureau 2019-2020 démissionnent collégialement.

Un appel aux candidatures pour la composition du CA et du bureau de l'APE pour l'année 2020-2021 est lancé. Le rôle des membres du bureau/ CA (RPE ou non) est rappelé.

Bureau : 4 réunions par an : 1 entre octobre/décembre ; 1 entre janvier et mars ; 1 entre avril et juin, 1 entre juillet et septembre	Préparer les listes de RPE – Définir et organiser les manifestations + distributions de l'année- Redistribution des fonds - démarches administratives (déclarations)
Conseil d'administration (CA) :	
Président	Garant des décisions- communication générale- assister à toutes les réunions y compris RPE préparatoires
Vice- Président	Supplée le président
Trésorier	Tenir la comptabilité- suivre la trésorerie- communiquer régulièrement les résultats des manifestations - payer les factures-préparer les fonds de caisse- encaisser les règlements
Vice-Trésorier	Supplée le trésorier
Secrétaire + secrétaire WEB	Tenir à jour un classeur avec tous les documents administratifs (CR, assurances, déclaration préfecture...)- tenir à jour le site web- établir le mailing des adhérents/ du CA – répondre ou transférer les demandes des adhérents
Référent maternelle	Interface/relationnel avec l'école maternelle : redistribution des fonds/ organisation des CE/organisation des élections des RPE)
Référent élémentaire	Interface/relationnel avec l'école élémentaire : redistribution des fonds/ organisation des CE/organisation des élections des RPE)

Il est rappelé que toute personne représentante des parents d'élève doit appartenir au CA de l'APE et adhérer à l'APE. Il est également rappelé que les 2 rôles de l'APE sont distincts et qu'il est donc possible d'être RPE sans participer aux manifestations de collecte de fond ou inversement. Les personnes potentiellement intéressées à rejoindre le CA/bureau sont invitées à communiquer leurs coordonnées.

Le bureau 2020/2021 ci-dessous est élu à l'unanimité :

Président : Jean-Baptiste Gleizes

Vice-Présidente : Sarah Ghasem-Juppeaux

Trésorier : Elodie de la Soudière

Secrétaire : Lucile Aouizerate

Vice-Secrétaire : Julie Brial

Web Master : Christelle Caillouet/

Référent maternelle : Anne-Laure Girard

Référent élémentaire : Lucie Rimbart

V- Questions diverses :

Aucune

Levée de séance : 21h50